



Infos
Mairie

OBERENTZEN

Numéro 6 - juillet 2023

27 rue principale 68 127 Oberentzen – 03 89 49 45 13 – oberentzen.mairie@wanadoo.fr

L'information s'enrichit et vient vers vous

En ce début d'été, la commune s'est équipée de l'application **PANNEAUPOCKET**.

Ainsi, les événements, les informations de coupure d'eau, travaux sur la voirie, alerte météo... seront toujours directement accessibles sur votre Smartphone.

Simple et gratuit, il suffit de télécharger l'application sur le téléphone ou la tablette en recherchant **PANNEAUPOCKET** sur Appstore ou Playstore. Ouvrez **PANNEAUPOCKET** et désignez la commune.

Panneau Pocket



Journée citoyenne version 2023 avec un record de participation

Ce que nous retiendrons localement du premier semestre 2023

Travaux d'enfouissement des réseaux secs et pose de candélabres dans les rues de la Krutenau, des seigneurs, Saint-Nicolas, des Vosges.



Renforcement du réseau d'eau via la rue de la chapelle



Premiers coups de pelleuse lotissement des Pâquerettes



Restructuration des archives communales ACTE 1



Signature d'une convention avec la fondation du patrimoine en vue de la rénovation de l'orgue



Sommaire

	page
Edito	3
Délibérations municipales	4
Plan canicule	6
Archives municipales	7
Syndicat des eaux Plaine de l'ILL	9
Journée citoyenne	11
Règles de civisme	16
Conseils de prudence	17
Monde associatif	18
Pompiers à l'école	18
Du côté du RPI	19
Du côté de la CCCHR	20
Etat civil 2022	23
Anniversaires	24

- Bulletin d'informations communales
- Tirage : 350 exemplaires
- Directeur de la publication : René MATHIAS, Maire
- Comité de rédaction : Patricia Antony – Bernard BRENDLE - Nicole HEGY – René MATHIAS - Christian WERTHE
- Imprimeur : Imprimerie Moser Niederhergheim

Mémento

MAIRIE



27, rue principale
68127 OBERENTZEN

Tél. : 03 89 49 45 13

Mél : oberentzen.mairie@wanadoo.fr

Site Internet :
www.oberentzen.com

Horaires d'ouverture :

Lundi & Jeudi
14 h 15 à 18 h 30

Mardi & Vendredi
08 h 15 à 11 h 30

Mercredi
09 h 30 à 11 h 30

Permanences :

Le Maire ou les Adjointes peuvent être rencontrés sur rendez-vous ou lors des permanences de 17 h 30 à 18 h 30 les lundis, mardis ou jeudis

NUMEROS UTILES

Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie d'ENSISHEIM	03 89 81 01 30
CCCHR	03 89 26 40 70
SIEPI	03 89 49 45 15
Syndicat Scolaire	03 89 49 45 05
Périscolaire	06
Brigade verte	03 89 74 84 04

C'est le temps des vacances. Historiquement, c'est aux étudiants de Rome, en 1231, que furent accordés les premiers congés. Ils portaient alors le nom de vendanges et ne devaient pas dépasser un mois. Leur utilité était simplement agricole. Nos écoliers qui ont déposé plumiers et cahiers depuis ce 7 juillet profiteront d'une trêve bien plus longue. Ils ne consacreront certainement pas ce temps aux travaux des champs ! Certains d'entre eux s'adonneront à des activités sportives ou culturelles dans nos accueils de loisirs tandis que d'autres passeront certainement des moments de détente avec leur famille ! Leurs cris qui rythment les journées ne résonneront plus dans la cour d'école pendant plusieurs semaines !

Pour la commune et les services de la CCCHR, le travail en vue de la construction de la nouvelle entité école/périscolaire ne connaîtra par contre pas de pause : la commission des appels d'offre sélectionnera dans les prochains jours les entreprises retenues pour ce projet. Plus d'une centaine de professionnels du bâtiment ont retiré un dossier en vue de soumettre leur candidature ! Les travaux de démolition permettant de dégager l'emplacement destiné à accueillir le futur complexe scolaire et périscolaire devront aussi être engagés dès que les services d'Enedis auront réorganisé le maillage de distribution du courant. A la rentrée, les premiers coups de pioches devraient être donnés.

Nous connaissons maintenant les aides de l'Etat attribuées dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : 600 000 € sur une dépense prévisionnelle de 5 000 000 d'euros HT. Une aide de la Communauté Européenne d'Alsace d'un montant de 100 000 € est également attendue. Un coup de pouce pourrait encore émaner de la Région.

Le semestre écoulé a vu la réalisation de deux gros chantiers : la mise en souterrain des réseaux secs ainsi que le remplacement des lampadaires dans plusieurs rues du village ; l'élargissement de la rue de la chapelle en direction de Niederentzen. Cette dernière opération a pu se concrétiser après le renforcement du réseau d'eau dans le secteur par le Syndicat des Eaux de la Plaine de l'III.

Malgré les diverses aides (Etat, Syndicat de l'électricité, CCCHR...), on le comprendra aisément, les projets en cours et avenir représentent un coût important pour la commune. Plusieurs leviers ont été actionnés par le Conseil Municipal pour financer ces réalisations et ce projet :

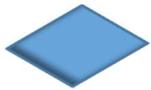
- La commune a pu vendre du foncier pour 2 200 000 € en vue de la réalisation du lotissement des Pâquerettes avec 60 logements. Les travaux de voirie viennent de démarrer. Rappelons que parallèlement à cette vente, le conseil a décidé d'acquérir d'une part une partie de la propriété de feu Bernard Hebding destinée à accueillir les ateliers municipaux et d'autre part le foncier nécessaire auprès de la famille Muller en vue de concrétiser le projet scolaire et périscolaire.
- Un emprunt de 800 000 € sur une durée de 20 ans a été contracté. Le remboursement commencera en 2024 et ne dépassera pas les montants remboursés actuellement dans le cadre des prêts engagés il y a une vingtaine d'années et qui arrivent à échéance sous peu.
- Dans le cadre du budget 2023, la part locale de la taxe foncière a été augmentée de 10 %. Le produit supplémentaire attendu est évalué à 17 500 €. Sur les 5 dernières années, cette taxe n'a connu qu'une seule augmentation de 5 % en 2018. Oberentzen reste toujours en deçà des prélèvements pratiqués par les communes versées dans la même strate administrative.

En ce mois de mai a aussi été reconduite avec succès la journée citoyenne. Les nombreux chantiers ouverts ont mobilisé près de 70 personnes. Le résultat est incontestablement très positif ! Un bien sympathique moment de cohésion municipale à l'heure où nous parlons de balkanisation de la société !

En ce mois de juin, nous avons encore, via la Fondation du Patrimoine, lancé une campagne de mobilisation du mécénat populaire. L'organisation d'une souscription publique à destination des particuliers devrait permettre d'engager sereinement la rénovation de notre orgue.

Pour passer d'agréables vacances, le présent bulletin rappelle certaines dispositions arrêtées au niveau de la commune. Elles sont le gage du bien-vivre ensemble. Je demande avec insistance que chacun s'y réfère avec le souci du respect des autres.

Que cet été vous procure du temps à consacrer aux vôtres, à vos amis, à vos voisins par la convivialité, les rencontres, les discussions !



Délibérations municipales

Séance du 06 mars 2023

● Motion pour le maintien du statut des Brigades Vertes

Le Conseil Municipal de la Commune d'OBERENTZEN réuni le 06 mars 2023, manifeste son inquiétude face au sort qui risque d'être réservé au corps de gardes champêtres par le Ministère de l'Intérieur.

Compte tenu des incertitudes qui planent sur le devenir de ce corps de garde-champêtres, le Conseil manifeste son indéfectible attachement au fonctionnement d'une structure qui a fait ses preuves depuis plus de 30 ans de par la diversité de ses missions, sa capacité d'adaptation aux exigences diverses, ainsi que par sa proximité et sa disponibilité au service des élus et de la population. La présence de cette structure s'avère particulièrement utile pour répondre et résoudre de nombreuses problématiques rencontrées par les Maires, notamment ruraux, face à la montée des incivilités et d'une délinquance rurale aux multiples facettes. Par leur connaissance fine de la population locale et de la géographie communale, ils démontrent quotidiennement leur utilité dans de nombreux domaines, y compris du lien social.

● Rétrocession à la commune de la voirie du lotissement *Les Lilas*

Après achèvement du Lotissement Les Lilas, il convient de procéder à la rétrocession de la voirie en faveur de la commune. Cependant lors de la réception des travaux, des réserves ont été émises notamment pour des malfaçons dans la chaussée et les trottoirs.

La rétrocession est accordée sous réserve des corrections des défauts et remise en état des voiries.

● Lotissement *les Pâquerettes* : dénomination de rue

L'unique rue du lotissement s'appellera : Rue du Printemps.

● Emprunt

Afin de financer une partie de la future école, il convient de procéder à un emprunt d'une valeur de 800 000 €.

Le Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne ont été sollicités.

Le Crédit Mutuel n'a pas fait d'offre et la Caisse d'Epargne propose un prêt de 800 000 € soit à taux fixe à 4.22 % ou à taux variable indexé sur le Livret A.

Le prêt à taux fixe peut se décliner de deux façons soit :

Echéances constantes (14 856.34 € par trimestre)

Amortissement constant (capital 10 000 € par trimestre augmenté des intérêts)

Avec l'amortissement constant seul le remboursement du capital est constant, le remboursement des intérêts varie entre 8 440 € en début de remboursement jusqu'à 211 € à la fin.

Le prêt indexé sur le livret A est majoré de 0.30% soit un taux de départ de 3.30% mais qui évoluerait en fonction des variations de rémunérations du Livret A.

Après délibération, le Conseil décide de souscrire auprès de la Caisse d'Epargne le prêt d'un montant de 800 000 € avec l'option taux fixe et échéances constantes à l'unanimité.

● Divers

Afin d'anticiper l'éventuelle nécessité de remplacer la chaudière au fioul de la mairie en cas de panne grave, le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'architecte en charge des travaux de l'école fera un chiffrage pour l'isolation du bâtiment afin de pouvoir se raccorder au système de chauffage de la future école.

Séance du 03 avril 2023

● Compte administratif 2022

Compte administratif 2022	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	565 089,54 €	640 065,30 €
Section d'investissement	515 725,39 €	332 487,01 €

Soit un résultat en : - Fonctionnement : + 74 975.76 €
- Investissement : - 183 238.38 €

Ces chiffres concordent avec le compte de gestion élaboré par le percepteur. Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil.

● Taxes 2023

Les deux gros projets d'investissement, la construction d'une structure scolaire et périscolaire et la mise en souterrain des réseaux secs dans les rues des Seigneurs, de la Krutenau, des Vosges et Saint Nicolas nécessitent une augmentation des taxes municipales.

Après délibération, le conseil opte pour une augmentation de 10 %.

Les nouveaux taux se présentent comme suit :

TAUX	Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie	Taxe d'habitation
2022	22.25 %	47.88 %	7.43 %
2023	24.47 %	52.68 %	8.17 %

● Affectation du résultat

Il est décidé d'affecter la somme de 166 332.12 € (résultat 2022 (-183 238.38 €) + (+349 570.50 €) au compte 002 en recettes de fonctionnement et la somme de 183 238.38 € au compte 001 en dépenses d'investissement et au 1068 en recette d'investissement.

● Budget primitif 2023

Il s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement équilibrée à 578 473.12 € en dépenses comme en recettes
- Section d'investissement équilibrée à 3 734 639.50 € en dépenses comme en recettes

Après délibération les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le budget 2023.

● Taxe d'aménagement

Une augmentation de la taxe d'aménagement concernant les nouvelles constructions ainsi que les divers ajouts (piscine, garage...) est décidée. A partir du 1^{er} janvier 2024, elle passera de 4 % à 5 %.

● Eclairage public et enfouissement des réseaux rues Saint-Nicolas, des Seigneurs, de la Krutenau et des Vosges

Cette opération est confiée à l'entreprise TAMAS pour un montant HT de 214 221.25 € soit 257 065.50 € TTC.

● Convention Orange et devis Rosace

Les travaux d'enfouissement de réseaux des rues de la Krutenau, des Seigneurs, des Vosges et Saint Nicolas nécessitent de signer une convention avec la société ORANGE pour le déplacement des lignes fixes encore existantes sur ce secteur.

Séance du 23 mai 2023

● **Chasse : Agréments de permissionnaires**

Lot N° 1 : Jürg STOFER, adjudicataire souhaite remplacer trois permissionnaires à savoir : Rüdolf STÖCKLI, Bruno HALDI et Walo STIEGELER par trois nouveaux permissionnaires : Sandro RACCIS, Bernhard RIETMANN et Jérémy BRONNIMANN.

Lot N°2 : Jean-Gabriel BIELLMANN, adjudicataire souhaite rajouter deux permissionnaires à savoir : Pierre-Antoine JOUBERT et Nicolas GUTLEBEN.

● **Achat partiel de la propriété de feu Bernard Hebding**

Le conseil autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Après arpentage, la dénomination cadastrale est la suivante : Section N° Parcelle N° 196/29 d'une superficie de 5a 35ca, pour un prix de vente total de 128 529 €.

● **Renouvellement de l'association foncière**

L'association foncière d'OBERENTZEN nécessite d'être renouvelée.

La Chambre d'Agriculture a proposé les membres suivants :

Titulaires : Thierry FRANTZ, Sébastien MARY, Jérôme MATHIAS

Suppléants : Frédéric REYMANN, Valentin BINGLER

Le Conseil quant à lui désigne pour siéger dans cette association :

Titulaires : Martin JAEGGY, Maurice JAEGGY, Julien ANTONY

Suppléants : Hubert ANTONY, Bernard BRENDLE

La nouvelle composition de l'association foncière est validée par le Conseil.

● **Tarif des cadeaux**

La trésorerie demande de prendre une délibération fixant la valeur maximale des cadeaux offerts à différentes occasions.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Grands anniversaires :	150 €
- Colis de Noël des Aînés :	100 €
- Mariages :	50 €
- Services rendus et occasions exceptionnelles :	250 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent ces tarifs à l'unanimité.

● **Nouvelle nomenclature budgétaire**

Une nouvelle nomenclature budgétaire, dite M57, s'imposera à toutes les catégories de collectivités locales à partir du 1^{er} janvier 2024.

Selon l'arrêté ministériel régissant ce changement, la commune adoptera la nouvelle nomenclature qui s'appliquera à l'ensemble des budgets. Cette modification comptable qui permettra une plus grande souplesse entrainera automatiquement un changement de la maquette budgétaire.

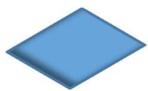
● **Contrat de territoire avec la Communauté Européenne d'Alsace**

La Collectivité Européenne d'Alsace a mis en place un Contrat de Territoire Alsace sur la période 2022-2025. A travers ce contrat, la CEA souhaite être aux côtés des acteurs locaux en mobilisant des moyens financiers conséquents, 16 millions d'€, sur la période considérée.

Le Maire est autorisé à signer ce contrat qui permettra un accompagnement financier par la CEA de certains projets dont la mise en place de structures d'accueil pour l'enfance et d'équipements contribuant à l'épanouissement des jeunes.

● **Lotissement Les Lilas : levée des réserves**

Des réserves ont été émises concernant la finition de la voirie. Les défauts constatés ayant été repris de manière satisfaisante par l'entreprise concernée, le conseil décide de lever les réserves.



CANICULE : premier plan national

Alors que la fréquence des vagues de chaleur devrait être multipliée par deux d'ici 2050, la France doit se préparer. Pour anticiper, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, lance le premier plan national de gestion des vagues de chaleur. Présenté le 8 juin 2023, ce nouveau plan prolonge le dispositif canicule géré par le ministère en charge de la santé, en l'élargissant aux impacts non directement sanitaires : transports, énergie, agriculture, éducation, sports...

Augmentation des vagues de chaleur en France

Manifestations du changement climatique en cours, les vagues de chaleur sont de plus en plus intenses, fréquentes, précoces et longues. En France, avant 1989, elles s'observaient en moyenne une fois tous les 5 ans. Depuis 2000, elles reviennent tous les ans. Et cette augmentation des vagues de chaleur va encore se poursuivre : elles seront deux fois plus nombreuses d'ici 30 ans.

Chiffres clés 2022

- Plus de 1 500 records de chaleur battus dans les territoires
- Dix mois de l'année plus chauds que la normale (seuls janvier et avril font exception)
- Juin 2022 détient le record de la vague de chaleur la plus précoce jamais enregistrée nationalement
- 93 départements concernés par des restrictions d'eau
- 15 départements en situation de crise sécheresse

Des impacts sur la population et dans de nombreux domaines

Les vagues de chaleur ont des impacts significatifs sur notre santé, en particulier chez les populations vulnérables comme les personnes âgées et les enfants. Mais elles affectent aussi notre environnement (sécheresse, incendies de forêts...), notre agriculture, notre économie et notre vie sociale et culturelle.

Des actions concrètes et à court terme

Création de pièces rafraîchies dans les écoles, diffusion de SMS en cas de situation exceptionnelle, recensement systématique des îlots de fraîcheur et des fontaines dans les communes, mobilisation des jeunes en service national universel pour mieux recenser les personnes vulnérables...

Le plan national de gestion des vagues de chaleur se décline en 27 actions détaillées. Parmi elles, 15 mesures phares seront effectives dès l'été 2023.

Ces actions s'organisent autour de quatre axes : limiter les impacts sur la vie quotidienne des Français, assurer la continuité des services publics essentiels, assurer la continuité de la vie économique et protéger les milieux et ressources naturels.

En savoir plus : www.ecologie.gouv.fr

Pour bénéficier d'une assistance en cas d'alerte canicule, merci de s'inscrire ou de se faire inscrire à la mairie.

Aux nouveaux habitants :

Merci de penser à passer à la mairie lors de l'emménagement en vue de procéder à l'inscription.

Se munir du livret de famille ou des pièces d'identité des membres de la famille ainsi que d'un justificatif de domicile.

La réfection du local archive a permis de mettre en lumière la richesse, l'ancienneté et la diversité des documents conservés. Pour dépoussiérer ce patrimoine et le rendre plus accessible, il a été décidé de faire appel à une archiviste. *Emmanuelle Hartmann* du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a été sollicitée pour s'atteler à cette tâche.



Entretien

Quel a été votre parcours ?

Après un Master I en histoire, j'ai suivi une formation d'archiviste à l'université de Haute Alsace. Elle prépare au Master II d'archiviste. Y sont dispensés des cours sur le droit des archives, l'archivage électronique,

Aujourd'hui, vous travaillez au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin. Quelles sont vos missions ?

Je suis archiviste itinérante mise à disposition des collectivités souhaitant bénéficier de l'expertise d'un professionnel en matière d'archives, que ce soit pour les archives papier, électroniques mais aussi pour le classement courant, la valorisation d'un fonds d'archives ou un problème de locaux archives.

En interne, pour les besoins du Centre de gestion, je participe à la mise en place de l'archivage électronique et d'un outil dédié : un SAE (Système d'archivage électronique).

Enfin, j'anime avec mes collègues des ateliers sur l'archivage électronique. Ces ateliers, appelés Sésame ouvre-toi ! s'adressent uniquement aux archivistes professionnels du Département.

Quel est le rôle de l'archiviste ?

Classer, trier, répertorier, ranger les archives pour faciliter leur recherche et leur conservation. Le rangement s'effectue selon un cadre de classement par ordre alphabétique qui date de 1926. A chaque lettre correspond une thématique.

H affaires militaires, sapeurs-pompiers, guerre
L finances
M bâtiments communaux
O voiries, réseaux

Qu'est-ce que les archives ?

Ce sont des documents qui ont une valeur :

- administrative avec une durée d'utilité fixée (ex. facture). Un contrôle peut être effectué par la Trésorerie ou la Chambre régionale des comptes.
- historique (informations par rapport à l'histoire de la commune tels plans, documents iconographiques, registre des délibérations...)

Pour une bonne condition de conservation des archives, cela suppose que les locaux qui leur sont dédiés soient bien entretenus (température, nettoyage, hygrométrie).

Quels sont les supports d'archivage ?

Les archives anciennes sont essentiellement physiques c'est à dire sur support papier, mais depuis une vingtaine d'année sont apparues les archives dématérialisées (vrac numérique, applications métier, boîte mail, ...). En raison de l'obsolescence des formats et de la volatilité de ce type de données se pose le problème de leur conservation et de leur exploitation.

C'est pourquoi, notre service propose depuis 2021, aux collectivités adhérentes du Centre de gestion, une solution clé en main pour assurer la conservation et la gestion à long terme de ces archives : le SAE Sésame.

Car quel que soit le type d'archives : physiques ou dématérialisées, la commune est tenue aux mêmes obligations de classement, de gestion et de conservation.

Quels types d'archives pouvons-nous trouver à Oberentzen ?

Des documents d'état civil, d'urbanisme, mais aussi techniques concernant la voirie, les réseaux, les bâtiments communaux...sans oublier ceux en lien avec l'administration générale de la commune : les registres des délibérations, les arrêtés municipaux,.... Mais aussi des documents concernant des événements particuliers de l'histoire de la commune, notamment la période de la Seconde guerre mondiale (1939-1944)

Qui est responsable des archives communales ?

C'est le maire.

Quelles sont les conditions de consultation ?

Un registre de consultation doit être renseigné en indiquant le jour de consultation, la nature des documents qui seront consultés. Une pièce d'identité doit être présentée.

Merci Mme Hartmann d'avoir fait découvrir une facette de votre métier d'archiviste à l'occasion de la réorganisation des archives communales.



Prochaine étape : classement par la commission communication des permis de construire par maison et non plus chronologiquement.

Un syndicat au service de l'eau et de l'assainissement

Les délégués des 17 communes participantes au syndicat intercommunal des eaux de la Plaine de l'III (SIEPI) ont visité samedi 22 avril dernier les différentes installations de la structure qui assure la distribution de l'eau potable ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées sur le territoire desservi.

Ce sont 19 471 habitants du territoire, qui s'étend du Sud au Nord, d'Oberentzen à Andolsheim, soit 20 km et d'Ouest en Est, de Hattstatt à Hettenschlag, soit 22 km. Parmi les 17 communes concernées, 8 d'entre elles assurent également la collecte des eaux usées. Chaque commune du SIEPI est représentée par deux délégués. Les représentants de la commune d'Oberentzen sont René Mathias maire de la commune, qui est également vice-président du SIEPI et Christian Werthe, conseiller municipal. Le SIEPI est responsable d'un patrimoine bâti et de vastes réseaux de canalisations. L'eau est la vie, les canalisations doivent être surveillées et entretenues comme les artères de l'homme. Ainsi le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est d'environ 136 900 mètres dont 17 660 mètres de réseau intercommunal. Le SIEPI assure la maintenance et la gestion des installations, des forages d'eau, des stations de relevage (26 actuellement) et des réservoirs.

Gestion de l'eau potable

Deux puits de forages sont en fonction. L'un d'une profondeur de 20 mètres, en forêt du Niederwald à Rouffach avec 4 pompes en service et l'autre de 80 mètres en forêt du Kastenwald à Sundhoffen. Ce dernier assure à lui seul un pompage de 574 570 m³ sur la totalité des prélèvements des deux puits soit 937 750 m³ d'eau par an. La qualité de l'eau est une constante pour le SIEPI, l'eau provenant des deux forages n'est pas traitée ce qui dénote la qualité des mesures de protection mises en place pour préserver les ressources en eau. Pratiquement, l'eau puisée en plaine arrive par pompage au réservoir « 3000 », situé en hauteur sur le territoire de la commune de Herrlisheim. Le stockage total est de 3000 m³ dans ses trois cuves pour le besoin de la population et une capacité de stockage suffisante et par gravitation, il dessert les réservoirs situés sur le ban communal de Herrlisheim, d'Hattstatt et d'Husseren les Châteaux. Une station de reprise au siège du SIEPI à Niederhergheim, équipée de deux pompes de surpression et d'une vanne automatisée permet de maintenir une pression constante et adéquate aux réseaux de distribution d'eau potable. Un système informatique accède au suivi, minute par minute, au bon fonctionnement de l'ensemble, ainsi qu'à la détection des fuites. Rappelons que le SIEPI affiche 92% de résilience, soit très peu de perte d'eau entre les prélèvements aux puits et la distribution aux foyers des communes concernées. Le prix du mètre cube d'eau au 1^{er} janvier 2022 est de 1,30 € pour les abonnés de la plaine et 1,39 € pour ceux du vignoble. Le budget 2022 du SIEPI pour sa partie eau se monte à 4 168 000 € et pour la gestion de l'assainissement à 3 192 000 €.

Gestion de l'assainissement

Le réseau d'assainissement s'étend sur 72 360 mètres linéaires dont 8 219 mètres de réseau intercommunal. Ce sont 26 stations de relevage qui sont réparties sur les linéaires et concernent 8 communes dont Andolsheim, Biltzheim, Logelheim, Niederhergheim, Niederentzen, Oberentzen, Oberhergheim et Sundhoffen. Les effluents rejoignent la station de relevage principale située sur la commune de Horbourg-Wihr à proximité d'Andolsheim. Cette station joue un rôle majeur dans le transfert des eaux usées vers le Syndicat intercommunal des eaux usées de Colmar, elle n'épure pas, mais traite de façon préliminaire les eaux usées par le biais d'un dégriffeur qui permet de retirer les débris et particules solides. Elle est en plus équipée d'une presse qui compacte les déchets pour minimiser leur impact sur l'environnement, le SIEPI assure ainsi une gestion efficace des eaux usées sur son territoire protégeant les ressources en eau et l'environnement local.

Les participants à la visite



Avec le béret, Jean-Marc SCHUELLER, président du SIEPI et Maire de Sundhoffen

Le plus ancien des réservoirs sur le ban de la commune de Hattstatt



Le réservoir « 3 000 »



Les résidus de déchets et particules solides récupérés par le dégrilleur de la station de relevage principale



Les pompes du réservoir « 3 000 »



Une eau de qualité pour les abonnés



JOURNÉE CITOYENNE

Le 13 mai, sous une météo clémente malgré des prévisions incertaines, a eu lieu la 4^e édition de la journée citoyenne pour le bonheur des presque 70 participants. Ce sont plus de 10 ateliers qui ont été menés à bien : abords de l'école, de l'église, de la mairie, cimetière, impasse des poiriers, oratoire route de Rouffach, rue du stade, forêt de la Hardt, terrain de jeux, travaux de peinture, panneaux pédagogiques et décoratifs, cure de jouvence d'un banc, fleurissement...





BRAVO à tous les participants qui ont fini cette matinée de labeur et de convivialité par un repas commun pris dans ce bel ensemble champêtre que constitue le complexe sportif.

Sangliers à la broche, grillades et les divers accompagnements ont été préparés par une équipe de chasseurs. C'est l'entreprise Frédéric Reymann qui a gratuitement fourni les fraises. Yvan et Nicole ont fait la tournée des chantiers pour le ravitaillement de 10 heures. Le service était assuré par Colette, Geneviève et Nicole. Pascal qui entretient régulièrement le complexe a prêté main forte pour que l'accueil des convives se déroule sous les meilleurs auspices.

MERCI POUR CE MOMENT



Photos Christian WERTHE

Gros plan sur le chantier N°7 : un chantier hors norme
Extraction de blocs en béton et de fils de fer barbelés dans la forêt de la Harth



Martin égalise le chemin d'accès

Un grand défi attendait cette équipe, retirer des dizaines de blocs de béton et arracher des centaines de mètres de barbelés du sol. Ces vestiges sont dus à de mauvaises pratiques lorsque le site militaire actuellement R.M.T. était encore la BA132. Pour les entreprises indélicates qui y travaillaient, il était plus facile de tout jeter dans la forêt d'Oberentzen jouxtant le grillage, que de le transporter en déchetterie. Après 4 heures de dur labeur, le travail était accompli et la remorque pleine.

Merci à tous et bravo !!!



Une pause s'impose





Daniel Frank Valérie Stéphanie Sébastien Guillaume Robert Gérard Valentin



Hubert



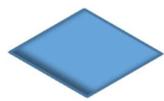
Valentin retire les blocs de béton

Vu l'ampleur de cet imposant chantier et surtout pour maîtriser le grand poids et volume des matériaux, d'importants moyens mécaniques ont été mis en œuvre. Les matériaux récupérés ont été déposés en filières de recyclage. Pour les barbelés et autres éléments ferreux, c'est l'entreprise « Service pro métaux » Narth d'Oberentzen qui les a évacués.



Transfert des barbelés et autres éléments ferreux

Hubert ANTONY
13 Mai 2023



Rappel de quelques règles de civisme

A l'approche de la période estivale où les activités et les loisirs extérieurs sont nombreux, il n'est pas vain de rappeler certaines règles qui doivent régir la vie quotidienne dans le strict respect des uns et des autres.

NUISANCES SONORES

L'arrêté communal en matière de nuisances sonores fixe les prescriptions suivantes :

L'utilisation de matériel bruyant (tondeuse, tronçonneuse, engins de chantier, outils de bricolage et de jardinage...) se limite aux jours et horaires ci-dessous :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h30 à 19h
- le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h

L'utilisation de matériel bruyant est donc interdite les dimanches et les jours fériés.

Par ailleurs, n'oublions pas que pour le voisinage :

- les bruits produits par un animal (abolements de chien par exemple) peuvent également créer un trouble anormal de voisinage dans la mesure où ils présentent un caractère répété et intempestif aussi bien le jour que la nuit.
- une piscine peut représenter une importante source de nuisances sonores générée par le clapotis de l'eau, les sauts, rires et cris qui sont souvent légion lors des temps de baignade.
- une soirée à l'extérieur peut occasionner des bruits ainsi que des allées et venues intempestives.

Dans certains de ces cas, pourquoi ne pas en informer en amont les voisins pour les prévenir d'éventuels désagréments très occasionnels que l'on essaiera de maîtriser au mieux !

FEUX

Un arrêté préfectoral interdit les feux de tous genres (branches, bois, papiers ...) en raison des risques de propagations, de la gêne occasionnée aux voisins et de l'émission de substances polluantes.

DEJECTIONS CANINES

Pour un propriétaire de chien qui se respecte, le ramassage des déjections de son animal doit être un réflexe civique. Rappelons que ces mêmes déjections sont souvent responsables de nombreux désagréments olfactifs, visuels et surtout sanitaires. Outre la prolifération des microbes, elles favorisent aussi les chutes.

Pour éviter qu'elles ne dégradent notre cadre de vie, trottoirs, espaces verts, digue de l'Ill..., **il est fait appel à la bonne volonté des maîtres !**



DIVAGATION DE CHIENS

Sur tout le ban communal, un arrêté municipal rend obligatoire la tenue en laisse des chiens pour la sécurité de tous et la protection de la faune. En cas de non-respect, l'amende s'élève à 135 €. Consigne a été donnée à la Brigade Verte pour faire respecter cet arrêté.

POUBELLES PUBLIQUES

Les poubelles publiques ainsi que la fosse à déchets verts du cimetière ne doivent pas se substituer aux poubelles domestiques et ne sont donc pas destinées à recevoir les ordures ménagères ou encore des bouteilles en verre qui trouvent leur place dans le conteneur placé sur le parking est du cimetière.

NETTOYAGE DES CANIVEAUX

Il est rappelé que les riverains sont tenus de nettoyer, désherber, ... les abords (trottoirs, caniveaux...) le long de leurs propriétés.

Conseils de prudence

Avec le retour des journées estivales vient le réveil des guêpes, ces insectes fort désagréables qui peuvent nous déranger lorsque l'on aimerait profiter de notre extérieur.

Je me permets par cet article vous rappeler quelques informations concernant notre engagement sur ce type d'intervention :

Pour toute demande d'intervention, il est obligatoire de passer par le Centre de Traitement des Alertes du Service d'Incendie et de Secours (**numéro de téléphone : 18**).

Sont prioritaires pour ces interventions les personnes présentant des allergies aux piqures d'hyménoptères ainsi que les nids se trouvant dans les bâtiments publics.

Pour les particuliers, un délai d'intervention de plusieurs jours peut être appliqué afin d'effectuer un regroupement de plusieurs interventions.

Je vous rappelle aussi que ces interventions ne sont pas considérées comme des urgences (sauf intervention prioritaire énumérée ci-dessus) et qu'elles sont pour l'instant gratuites.

Une autre solution s'offre à vous, par le biais d'un prestataire privé que l'on peut trouver sur internet ou les pages jaunes.

Par contre, je tiens à vous rendre attentifs sur le fait que ces interventions ont un coût (produits, entretien du matériel, véhicules). De ce fait j'en appelle à votre civisme concernant des petits nids que vous pourrez détruire à l'aide de bombes insecticides pouvant facilement se trouver dans les commerces et magasins de bricolage.

Voici un exemple de petits nids que l'on peut aisément détruire avec une bombe insecticide



Et voici un contre-exemple où il est préférable de demander notre intervention

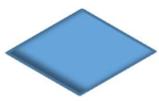
Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire ces quelques lignes et je vous souhaite au nom des Sapeurs-Pompiers du SIVU Niederentzen-Oberentzen de passer d'agréables journées ensoleillées.

Adc Frédéric SCHILLING

Chef de Corps du Sivu Niederentzen-Oberentzen.



Sortie hivernale pour découvrir le milieu forestier communal et se rendre compte de la problématique que pose la gestion de ce patrimoine.



Le monde associatif

Un don pour la rénovation de l'orgue de l'église

Le comité de jumelage Niederentzen-Oberentzen-D'Hanis au Texas a organisé le 17 décembre 2022 un concert au profit de la rénovation de l'orgue de l'église Saint-Nicolas d'Oberentzen. L'Entente musicale Fessenheim/Rumersheim, invitée par le comité de jumelage présidé par Christian Werthe s'était produit sous la direction de Didier Metzger au sein de l'église. Lors de ce grand moment musical, suivi par une belle assistance issue des deux villages et des environs, un plateau avait circulé. La collecte a été entièrement versée au conseil de fabrique de la paroisse d'Oberentzen pour venir abonder les fonds destinés aux travaux sur l'orgue paroissial.



Remise du don par Christian Werthe (4^e en partant de la gauche) à Gérard Hebding

A l'issue de l'assemblée générale du 8 février, le comité a remis à Gérard Hebding président du conseil de fabrique un don de 500 €. Le président a remercié les membres du comité et ceux de l'association dont les maires René Mathias pour Oberentzen et Jean-Pierre Widmer pour Niederentzen pour leur gracieuse action solidaire.

Dès à présent, retenons la date du :

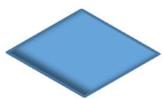
Dimanche 10 septembre 2023 à 16 heures

L'association de jumelage Oberentzen/Niederentzen organisera un concert dans l'église Saint-Nicolas avec comme invité :

Stéphane Bridel, trompettiste.

Ce moment musical qui s'annonce fort agréable sera donné au profit de l'église.

Entrée libre plateau

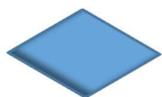


Nos pompiers en mission à l'école

A
R
E
T
E
N
I
R



Devant de petits spectateurs bien attentifs de la maternelle au cours moyen, exercice grandeur nature avec de nombreuses démonstrations ponctuées de multiples conseils de prudence !



Du côté du Regroupement Scolaire

Répartition pédagogique et attribution des classes 2023/2024

Ecole	Niveau	Fléchage	Effectifs	Nom de l'enseignant	Fonction
BILTZHEIM 2 classes élémentaires	20 CE2	Bilingue	20	MEYER Audrey JULIEN PANNIE Nina	Adj. français Adjoint. alld
	14 CP 9 CE1	Monolingue	23	DILLIG Anne-Régine	Directrice
NIEDERENTZEN 1 classe maternelle 3 classes élémentaires	10 PS 15 MS	Monolingue	25	BOIGEY Céline	Adjointe
	25 CP	Bilingue	25	KOFFEL Eloïse ERHARD Eva	Adj. français Adjointe alld
	6 CE2 21 CM2	Monolingue	27	Nomination en cours Mme SCHARFF assure l'intérim de la direction	Adjointe
	7 CE1 18 CE2	Monolingue	25	BOMBENGER Rachel	Adjointe
OBERENTZEN 1 classe maternelle 2 classes élémentaires	8 PS 8 GS	Monolingue	26	SEITZ Agathe	Adjointe
	CM2	Monolingue	28	HIRSINGER Pierre	Directeur
	5 CM1 21 CM2	Bilingue	26	HATTERMANN Franck	Adjoint LCR
OBERHERGHEIM 3 classes maternelles 1 classe élémentaire	24 PS	Monolingue	24	SCHARFF Karine	Directrice
	16 MS 6 GS	Bilingue	22	MULLER Régis <i>Nomination fin juin</i>	Adj. français Adjoint alld
	GS	Bilingue	22	MULLER Régis MIESCH Isabelle	Adj. français Adjoint alld
	18 CE1 7 CM2	Bilingue	25	Nomination en cours JULIEN PANNIE Nina	Adj. français Adjoint. alld

Conseil communautaire du 09 février 2023

■ Rapport d'orientations budgétaires

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire permet une information des élus sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Ainsi sont abordés les points suivants dont le Conseil prend acte :

- Dotation de Fonctionnement de l'Etat : 772 000 €
- Contribution de la CCCHR au fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) : 3 155 000 €
- Dette de la CCCHR : 7 059 000 € soit 431 €/habitant (46 € par habitant hors budget annexe ZAID, budget qui comprend l'acquisition de foncier destiné à la vente, leur aménagement, le paiement des fouilles archéologiques...)
- Prospective : reversement annuel de 750 000 € dans l'ensemble des budgets communaux au titre de la dotation de solidarité communautaire (DSC) ; prise en charge de 50 % du FPIC de chaque commune membre ; assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée...
- Impôts et taxes : en 2023, il n'est pas envisagé une hausse des taux d'imposition prélevés par le Centre Haut-Rhin.

■ Ordures ménagères : convention avec l'éco-organise Cyclevia pour la collecte des huiles usagées

L'éco-organisme finance directement les opérations de collecte et de transport de ces déchets, ainsi la collectivité bénéficie de la gratuité de ce service.

■ Gestion de fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement d'Oberentzen, Niederentzen, Biltzheim, Oberhergheim, Niederhergheim.

La redevance payée par le Centre Haut-Rhin pour l'année 2022 est de 361 063,40 €

■ Gestion de fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement d'Ensisheim et de Régisheim/Meyenheim

La redevance payée par le Centre Haut-Rhin pour l'année 2022 est de 323 953,40 €

Conseil communautaire du 23 mars 2023 à Ensisheim

■ Compte administratif 2022

Les différents comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité :

- Budget principal présente un excédent total de 1 773 915,46 €
- Budget annexe Enfance et Jeunesse présente un excédent total de : 77 323,43 €
- Budget annexe Ordures Ménagères présente un excédent total : 172 622, 12 €
- Budget annexe ZAID Ensish./Régissh. présente un excédent total : - 423 335,21 €

Soit un **excédent global** sur les cinq budgets du Centre Haut-Rhin : + 1 111 599,42 €

■ Budget primitif 2023 composé du budget principal et de 4 budgets annexes

L'ensemble des budgets validés du Centre Haut-Rhin représente les montants suivants :

Budgets	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Principal	9 605 000	8 270 000	17 875 000
Enfance /Jeunesse	1 235 000	1 185 000	2 420 000
Ordures ménagères	2 429 000	762 000	3 191 000
Soustrtotal	13 269 000	10 217 000	23 486 000
ZAID	17 019 000	15 220 000	32 239 000
ZA9	11 824 000	11 209 000	23 033 000
Sous total	28 843 000	26 429 000	55 272 000
Total	42 112 000	36 646 000	78 758 000

■ Développement touristique

Le Conseil communautaire valide la création d'un service Développement touristique au sein de la CCCHR. Développer le tourisme vise à améliorer l'attractivité et l'image du territoire en mettant davantage en lumière notre patrimoine comme la Régence, le musée.

■ Taxe de séjour intercommunale

Suite à la décision de créer un service développement touristique au sein de la CCCHR, il convient d'instaurer une taxe de séjour intercommunale sur l'ensemble du territoire afin de financer intégralement le fonctionnement de ce nouveau service.

■ Emplois saisonniers

Le Conseil autorise le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée allant de 15 jours à 3 mois.

■ Soutien financier aux équipements d'irrigation

En 2016, le Conseil a décidé d'apporter un soutien financier pour l'acquisition d'équipements d'irrigation.

Le Conseil accorde une subvention de 900 € à l'EARL Martin Jaeggy pour l'acquisition d'une motopompe insonorisée.

■ Procédure de mise en compatibilité du PLUi

Le Conseil approuve la procédure d'évolution du PLUi intercommunal visant la restructuration du site et l'extension de l'entreprise industrielle sur le ban de la commune de Niederhergheim.

■ Schéma directeur vélo et piéton

Dans le cadre de ce dispositif sont inscrites au budget les actions suivantes :

- Connexion de la zone d'activité d'Oberhergheim au centre de la commune
- Liaison Munwiller/Meyenheim le long de la Vieille Thur
- Passerelle de Munwiller le long de la RD
- Passerelle d'Ensisheim au-dessus de l'Ill dans le secteur de l'Eiblen.

■ Guerre en Ukraine

Le Conseil décide l'octroi d'une subvention de 5 128,20 € à la protection civile pour l'acquisition et l'envoi de générateurs électriques au profit de la ville de Novohrad-Volynskyi.

Conseil communautaire du 22 mai 2023

■ Ordures ménagères

La collecte des biodéchets mise en place depuis le 1^{er} janvier ne remplace pas le compostage individuel. Le compostage permet de traiter directement chez soi certains restes alimentaires et ses déchets verts pour produire du compost. Dès lors, le déploiement de composteurs permet de réduire le volume résiduel de biodéchets.

Aussi, il est proposé une nouvelle campagne de promotion du compostage individuel en proposant 2 volumes différents de composteurs en bois. Le Centre Haut-Rhin prend en charge une part du coût d'acquisition des composteurs. Le reste à charge des usagers est de 32 € pour un composteur de 300 litres et 40 € pour un composteur de 600 litres.

■ Foulées de l'III – Edition 2023

En partenariat avec l'entreprise Team Com de Wintzenheim, la CCCHR renouvelle le semi-marathon de 21,1 km, un 10 km et un relais 2 personnes sur la distance du semi-marathon. Cette manifestation sportive aura lieu le dimanche 8 octobre 2023. Le parcours de 2022 ainsi que les types de courses de l'édition 2022 seront maintenus. La convention qui sera signée avec l'agence Team Com prévoit une rémunération de 4 000 € à l'entreprise.

■ Journées européennes du patrimoine 2023 (JEP)

A l'occasion des JEP 2023, qui auront lieu les 16 et 17 septembre 2023, la CCCHR fera appel à la compagnie des Euménides de Strasbourg pour une production liée au patrimoine vivant.

■ Réalisation d'une passerelle au-dessus de l'III à Ensisheim

Le Centre Haut-Rhin a un projet de passerelle au-dessus de l'III au sein de la commune d'Ensisheim. Le projet consiste en la mise en place d'une passerelle piétonne de 1,4 m de large. C'est un ouvrage de type himalayen, un pont léger piéton, avec une structure suspendue. Située à proximité du parc de l'Eiblen, elle permettra de favoriser le transport doux. L'enveloppe prévisionnelle est estimée à 812 951 €.

Conseil communautaire du 29 juin 2023

■ Soutien financier aux équipements d'irrigation

En 2016, le Conseil a décidé d'apporter un soutien financier pour l'acquisition d'équipements d'irrigation.

Le Conseil accorde une subvention de 1 275 € à l'EARL Daesch-Lack d'Ensisheim pour l'acquisition d'un moteur d'irrigation insonorisé et d'un canon intelligent et à la SCEA Guth de Réguisheim un montant de 900 € pour un moteur d'irrigation insonorisé.

■ Maîtrise d'ouvrage délégué – rénovation de la salle du temps libre à Niederentzen

La commune de Niederentzen a un projet de réhabilitation de la salle du temps libre : changement du système de chauffage (pompe à chaleur), l'installation d'une isolation thermique extérieure, la réfection des sols et la rénovation de la toiture.

L'enveloppe prévisionnelle est estimée à 600 000 €. Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée sera signée.

■ Tarifs périscolaires 2023/2024

Face au contexte fortement inflationniste, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement et des animations enfance et jeunesse.

■ Co-voiturage : création d'une aire à l'est du diffuseur de Réguisheim- Ensisheim

Pour accélérer le co-voiturage, le gouvernement a lancé en 2023 le plan national du co-voiturage. L'aire créée à l'est du diffuseur autoroutier d'Ensisheim a une capacité nettement insuffisante, qui fait que le stationnement y est anarchique. Une nouvelle parcelle permettant l'extension de l'aire existante a été acquise. 93 places supplémentaires seront créées. Coût de l'opération 176 170 € avec possibilité de 88 085 € de subvention au titre du Fonds Vert. Par ailleurs, la CCCHR signera une convention avec Klaxit pour une incitation financière au co-voiturage moyennant une enveloppe de 17 400 €.

■ Recrutement d'un agent en alternance

Pour assurer le suivi de divers projets engagés en 2023 et 2024 (rénovation d'écoles, constructions de deux ensembles solaires et périscolaires à Meyenheim et Oberentzen, viabilisation de deux zones d'activité), la CCCHR recrutera un agent par voie d'alternance, en l'occurrence un étudiant en licence professionnelle « Métiers du BEP, génie civile et construction ».

■ Ventes de parcelles

Dans la zone industrielle Ill/Thur, au lieu-dit Thurfeld, une parcelle de 77,81 ares sera vendue à la Société Civile Immobilière SCR au prix TTC de 336 139 € pour l'aménagement d'un bâtiment de 2 155 m² comprenant bureau, showroom et hall de stockage.

Les lots 5,6 et 7 dans le parc d'activité de la Plaine d'Alsace (P.A.P.A.) d'une surface de 589,97 ares seront vendus au prix de 3 115 041 € TTC à l'entreprise autrichienne PREFEA, spécialisée dans la fabrication de façades et de toitures en aluminium. La société souhaite implanter sa maison-mère française.

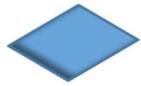
■ Allocation aux parents d'enfants handicapés

Pour les agents intercommunaux, la CCCHR met en place, à compter du 1^{er} juillet 2023, une allocation destinée aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans.

■ Rapports annuels d'activités 2022

Le Conseil communautaire prend acte des rapports annuels du Centre Haut-Rhin et du service Public d'Élimination des Déchets.

Un exemplaire de ces rapports est disponible dans chaque commune membre du Centre Haut-Rhin.



ETAT CIVIL 2023

NAISSANCES

GUARRERA Macéo le 10/02/2022 COLMAR

CUNDIC Maëlan le 13/04/2022 COLMAR

DUPUIS JAKUBZAK Ivy le 04/05/2022 COLMAR

VENUTI Giuliano le 11/05/2022 OBERENTZEN
Première naissance dans le village depuis 1946

GOMES Roméo le 18/05/2022 COLMAR

MOSSER Garance le 17/07/2022 MULHOUSE

DE MENDITTE Giulia le 16/09/2022 COLMAR

BOTTIN Loïc le 09/10/2022 COLMAR

BALLAST Elena le 17/10/2022 MULHOUSE

PERRIN Juliette le 20/10/2022 COLMAR

LICHTLE Margot le 17/11/2022 COLMAR



MARIAGES

PACI Benjamin et MORET Alexandra le 07/05/2022

REMETTER Ludovic et VIDAL Florie le 23/07/2022

WELTER Anthony et GROELL Mélanie le 25/06/2022



DECES

BRETZ Fernand le 24/01/2022 – COLMAR

BRETZ Marie-Jeanne le 10/05/2022 – COMAR

BINGLER Jean-Pierre le 12/05/2022 – COLMAR

SCHMIDT Claudine le 09/08/2022 – OBERENTZEN

EVARD Léa le 23/09/2022 - OBERENTZEN
Décédée accidentellement sur le ban communal de l'autoroute

MERIAN Jean-Luc le 09/11/2022 - OBERENTZEN

MEYER Aimé le 12/10/2022 - COLMAR

MEYER Antoine le 31/12/2022 - COLMAR



A
N
N
I
V
E
R
S
A
I
R
E
S

F
E
L
I
C
I
T
A
T
I
O
N
S

Juillet			
MEYER	M, Madeleine	01/07/1948	75 ans
MATHIAS	Irène	04/07/1953	70 ans
REYMANN	Jean - Michel	07/07/1948	75 ans
SCHLECHT	Marie - .Louise	08/07/1953	70 ans
TOURNOUX	Josiane	15/07/1951	72 ans
BRUCK	Joseph	16/07/1932	91 ans
HEBDING	Gérard	23/07/1941	82 ans
ERNST	Françoise	30/07/1951	72 ans

Août			
SCHMIDLIN	Jean - Claude	03/08/1949	74 ans
VICTOIRE	Marie - Claude	07/08/1948	75 ans
COLLIN	Mireille	07/08/1952	71 ans
MATHIAS	Michel	12/08/1953	70 ans
GUTLEBEN	Antoinette	14/08/1947	76 ans

Septembre			
KUHN	Roland	04/09/1942	81 ans
ERNST	Marie - Josée	05/09/1942	81 ans
HELM	Michèle	13/09/1952	71 ans
REYMANN	François	20/09/1948	75 ans
MATHIAS	René	24/09/1950	73 ans
ERNST	Reine May	27/09/1941	82 ans
HEGY	Gérard	28/09/1947	76 ans

Octobre			
WEISS	Jean - Michel	01/10/1934	89 ans
BRETZ	Marie - Odile	01/10/1942	81 ans
HEBDING	Geneviève	01/10/1945	78 ans
BAUER	Raymond	02/10/1948	75 ans
FRANTZ	Daniel	07/10/1952	71 ans
CLAUDEPIERRE	Yvette	10/10/1943	80 ans
SCHANGEL	Michelle	12/10/1945	78 ans
HEGY	Monique	16/10/1950	73 ans
LINDNER	Erwin	22/10/1942	81 ans
KRIL	Daniel	24/10/1944	79 ans

Novembre			
HEBDING	Pierre	06/11/1939	84 ans
HEGY	Nicole	06/11/1952	71 ans
REYMANN	Claire	11/11/1945	78 ans
SCHOENY	Yvan	12/11/1950	73 ans
CONSTANTIN	Guy	14/11/1946	77 ans
KLEM	Jean-Pierre	17/11/1950	73 ans
WERTHE	Christian	17/11/1947	76 ans
HEGY	Lucien	18/11/1945	78 ans
BURGHARD	Agnès	23/11/1950	73 ans
BURGART	Martine	24/11/1953	70 ans
BONACIER	Yvette	25/11/1944	79 ans

Décembre			
PUEL	Marie - Rose	02/12/1940	83 ans
FRANTZ	Nicole	05/12/1950	73 ans
BOOUKOURIDA	Priska	09/12/1939	84 ans
BOLL	Francine	19/12/1949	74 ans
BECHLER	Roland	27/12/1950	73 ans
JAEGGY	Madeleine	28/12/1941	82 ans
CONSTANTIN	Christiane	30/12/1947	76 ans

NOCES D'OR

Madame et Monsieur Agnès et Gérard BURGHARD - 28/09/1973